



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 15 avril 2016

La Poste -

## Pétition Emploi

**EXIGEONS LE COMBLEMENT DES POSTES VACANTS, LE  
CDI À TEMPS COMPLET POUR TOUS LES CDD,  
INTÉRIMAIRES, APPRENTIS, CONTRATS D'AVENIR ...**



L'adoption du projet de loi « Travail » prolongerait deux évolutions négatives du droit du travail et du marché du travail, engagées depuis trente ans : la précarisation et la pression à la baisse sur la rémunération des travailleurs plus stables qui ne contribuent ni à créer des emplois, ni à réduire les inégalités et qui ne dynamisent en rien l'activité. Cette loi acterait par ailleurs un pas supplémentaire dans l'inversion de la hiérarchie des normes fragilisant l'ensemble des salariés.

A La Poste, le budget alloué aux contrats précaires, CDD, Intérim, Sous-traitance, Apprentis & heures supplémentaires, correspond à l'équivalent de 20,000 contrats à temps plein.

La précarisation de l'emploi ne peut et ne doit pas être le modèle social ! Au contraire !

La titularisation de ces salariés précaires est indispensable et nécessaire parce que :

- nous avons besoin de combler tous les postes vacants (1 Départ = 1 Embauche Cdi),
- nous voulons pouvoir faire du «bon» travail,
- nous voulons une protection sociale de haut niveau (santé, famille, retraite),
- nous voulons de bonnes conditions de travail,
- nous voulons répartir le travail,
- c'est Possible !!! (Les entreprises dégagent des bénéfices record).

**Pour toutes ces raisons, le personnel de \_\_\_\_\_ exige :**

## **l'embauche en CDI**

Nom	Prénom	Grade	Signature